



2 août 2023

Quatrième comité de programmation régional du Fonds vert, fonds d'accélération de la transition écologique des territoires en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le fonds d'accélération de la transition écologique des territoires, dit « Fonds vert », mis en place par le Gouvernement en 2023, a pour objectif d'aider les territoires à renforcer leurs performances environnementales, à s'adapter au changement climatique et à améliorer le cadre de vie des habitants.

Le quatrième comité de programmation des mesures régionales du Fonds vert (recyclage foncier, renforcement du tri à la source et valorisation des bio déchets, accompagnement de la stratégie nationale pour la biodiversité 2030) s'est tenu le 11 juillet dernier sous la présidence de M. Olivier Teissier, secrétaire général pour les affaires régionales adjoint.

Il a rassemblé les représentants des préfets de département, les services de l'Etat, pilotes de l'instruction des demandes de financement (Dreal, Agence de l'Eau, Ademe) ainsi que la Banque des territoires, l'Établissement public foncier de la Région et le Conseil régional.

Il a permis de programmer le financement de 10,1 M€ au profit de 22 projets en région pour les mesures relatives à la stratégie nationale biodiversité et au recyclage foncier.

Parmi les opérations programmées :

- **Au titre de la mesure biodiversité** : une étude stratégique pour le développement des zones de protection forte en forêt privée du Conservatoire des Espaces Naturels de la région (CEN). Ce projet contribue à la mise en œuvre du plan d'action régional de la Stratégie Nationale pour les Aires Protégées (Snap), sur le sujet complexe de la mise en place de zones de protection forte (ZPF) au sein de la forêt privée. L'étude vise en effet, d'une part à identifier les sites du CEN pouvant prétendre à devenir des ZPF, mais également à identifier, en vue de les acquérir, des terrains forestiers privés, ayant vocation à devenir de nouvelles ZPF. Des sites sont déjà pré-identifiés en région sur des secteurs à forts enjeux de biodiversité. Cette opération bénéficiera d'une aide de 139 000 € du Fonds vert.

Service Régional de la Communication Interministérielle

04 84 35 40 00 | www.bouches-du-rhone.gouv.fr | www.paca.gouv.fr





- **Au titre de la mesure recyclage foncier** : la réhabilitation d'une friche industrielle polluée du secteur Cazemajou de la ZAC littorale à Marseille. Ainsi, le projet « Cazemajou 04 », porté par Nexity, prévoit la réalisation d'un programme de logements et d'activités sociales et commerciales dans un objectif global de revitalisation du quartier. Il permettra par ailleurs de dépolluer et dés-artificialiser partiellement une parcelle aujourd'hui fortement imperméabilisée. Cette opération fera l'objet d'une aide à la dépollution des sols dans le cadre du fonds vert à hauteur de 435 000€, permettant ainsi de déclencher la mise en œuvre opérationnelle de ce projet structurant pour le secteur.

Au 2 août, le préfet de région a déjà validé le financement de 90 opérations pour un montant global de 44,08 M€.

Au total, pour la région et en tenant compte des opérations programmées également par les préfets de département, 323 projets pour un montant de 103 M€ sont d'ores et déjà retenus.

Un dernier comité de programmation des mesures régionales aura lieu à l'automne pour l'année 2023.

La Première ministre a d'ores et déjà confirmé la reconduction du Fonds vert pour 2024.

A PROPOS DU FONDS VERT :

Le Fonds vert est abondé à hauteur de deux milliards d'euros au plan national. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est dotée d'une enveloppe de crédits de 157 M€ en 2023.

Ces crédits sont placés sous la responsabilité du préfet de région et des préfets de département pour l'ensemble de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans une logique d'équité territoriale au bénéfice des projets portés prioritairement par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Ces projets peuvent également émaner d'établissements publics locaux ou opérateurs désignés par les collectivités, d'aménageurs publics, d'organismes fonciers solidaires, de bailleurs sociaux, d'entreprises privées (sous réserve de l'accord de la collectivité compétente en matière d'urbanisme et d'aménagement et du respect de la réglementation européenne des aides d'État), d'établissements publics locaux mais aussi d'établissements publics de l'État ou groupements d'intérêt public, d'associations ou fondations, de structures professionnelles gestionnaires d'aires protégées, de gestionnaires et propriétaires forestiers, ainsi que de gestionnaires d'infrastructures de transport et de ports.

Le Fonds vert se décline selon les treize mesures suivantes dont un volet transversal d'appui en ingénierie de projet :

- la renaturation des villes,
- la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux,
- la rénovation des parcs de luminaires et de l'éclairage public,

Service Régional de la Communication Interministérielle

04 84 35 40 00 | www.bouches-du-rhone.gouv.fr | www.paca.gouv.fr





**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

| COMMUNIQUÉ DE PRESSE

- la prévention des inondations,
- la prévention des risques d'incendie de forêt,
- l'adaptation au recul du trait de côte,
- l'adaptation aux risques émergents en montagne,
- l'accompagnement du déploiement des zones à faibles émissions mobilité,
- le développement du covoiturage,
- l'accompagnement de la stratégie nationale pour la biodiversité 2030,
- le renforcement du tri à la source et de la valorisation des bio déchets,
- le recyclage foncier,
- et enfin l'appui en ingénierie.

Service Régional de la Communication Interministérielle

04 84 35 40 00 | www.bouches-du-rhone.gouv.fr | www.paca.gouv.fr



Pour toute demande presse, merci de l'adresser à pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr
Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, cliquez ici